

## Formulaire d'inscription au jardin d'enfants Amadou – Prilly

Pour l'année scolaire 2023 - 2024

### Enfant :

<b>Nom :</b>		<b>Prénom :</b>	
<b>Adresse :</b>		<b>Date de naissance :</b>	

### Parent :

<b>Nom :</b>		<b>Prénom :</b>	
<b>Adresse :</b>		<b>Téléphone :</b>	
<b>Email :</b>			

### Parent :

<b>Nom :</b>		<b>Prénom :</b>	
<b>Adresse :</b>		<b>Téléphone :</b>	

### Fréquentation souhaitée :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>8h30-11h45</b>					
<b>13h30-16h45</b>			<b>fermé</b>		

Les mardis et jeudis après-midi sont réservés aux enfants qui auront 4 ans avant le 31 juillet 2023.

La participation aux goûters pour l'année scolaire est de CHF 30.- par demi-journée de fréquentation et sera facturée durant le 1<sup>er</sup> mois de fréquentation.

Obligation d'être membre de l'Association familiale (cotisation annuelle CHF 40.-)

Le montant de l'écolage mensuel est en fonction du revenu brut des parents selon le barème ci-dessous.

Lieu et date :

Signature des parents :

Barème :

Revenu déterminant mensuel :	
- revenu minimum = CHF 3000.-	
- de CHF 3'000.- à CHF 5'000.-	1,25%
- de CHF 5'001.- à CHF 7'500.-	1,30%
- de CHF 7'501.- à CHF 10'000.-	1,35%
- de CHF 10'001.- à CHF 13'500.-	1,40%
- revenu maximum = CHF 13'500.- ou hors commune	